

# La mortalité n'est plus ce qu'elle était...

Les tarifs de l'assurance-vie devraient être révisés cette année. Une étude de Christian Jaumain souligne l'importance de disposer de tables de mortalité précises et actuelles

Christian Jaumain est une des têtes pensantes qui se cachent derrière les nouveaux produits d'assurance-vie en Belgique. Conseiller des uns et des autres, il a été un des observateurs privilégiés de la Table ronde de l'assurance, autour de laquelle tout s'est joué. Actuaire et professeur aux universités de Louvain, Mons et Lille, il publie régulièrement des notes destinées notamment à souligner certaines faiblesses de notre système d'assurance-vie. La dernière monographie en date aborde le problème de la mortalité, un des critères essentiels dans la fixation des tarifs de l'assurance-vie.

## Espérance de vie

Christian Jaumain souligne que, dans la Belgique de 1989, l'espérance de vie était de 72,5 ans pour les hommes et de 79,2 ans pour les femmes. Après avoir marqué une pause au cours des années 1960, l'espérance de vie a augmenté de cinq ans au

cours des vingt dernières années, ce qui représente une saison de plus chaque année. « Mais il faut nuancer », explique Christian Jaumain, « cette constatation ne concerne que l'espérance de vie à la naissance; or, c'est surtout la mortalité infantile qui s'est améliorée. Aux âges plus élevés, l'espérance de vie a également augmenté, mais dans une moindre mesure qu'à la naissance ».

Plus significatif est d'examiner le quotient de mortalité, c'est-à-dire la probabilité de décéder dans l'année. « Actuellement, le quotient de mortalité est de 0,1 pc vers 20 ans pour les hommes ou vers 35 ans pour les femmes, de 1 pc vers 55 ans pour les hommes ou vers 65 ans pour les femmes et de 10 pc vers 80 ans pour les hommes ou vers 85 ans pour les femmes. En d'autres termes, un homme de 55 ans a environ une chance sur cent - si l'on peut dire! - de décéder dans l'année ». A noter que depuis 1960, le quotient de mortalité

a sensiblement diminué, une diminution qui s'est accélérée au cours des vingt dernières années.

## Trop de morts d'hommes

Il y a d'autres particularités. Ainsi, la courbe du quotient de mortalité montre une importante surmortalité masculine entre 15 et 30 ans, avec un point culminant à 20 ans. Cette « bosse » reflète le nombre considérable de décès par accidents pour les hommes de cet âge. Et, chose préoccupante, au cours des 30 dernières années, cette surmortalité ne s'est pas résorbée; bien au contraire, elle s'est aggravée pour les hommes de 17 à 20 ans.

Autre constatation de Christian Jaumain: à tous les âges, la mortalité féminine est nettement moindre que la mortalité masculine: entre 15 et 75 ans, la mortalité des femmes ne dépasse jamais 60 pc de celle des hommes. « En conséquence, il faudrait tenir compte de cette

très nette sous-mortalité féminine pour réduire sensiblement les prix des assurances en cas de décès et, parallèlement, pour augmenter le prix des rentes viagères. » Dans le même ordre d'idée, l'évolution favorable de la mortalité générale, s'appuyant sur les recensements les plus récents, devrait aboutir à une diminution du prix de toutes les assurances en cas de décès et d'une augmentation générale du prix des rentes viagères.

## Tables de mortalité

Actuellement, les actuaires se basent sur le recensement de 1968-1972, plus précisément sur les tables brutes de mortalité fournies par l'INS (Institut national des statistiques) issues de ce recensement et ajustées selon une méthode traditionnelle et qui, d'après M. Jaumain, manquent singulièrement de précisions. En raison de la « bosse » de mortalité entre 15 et 30 ans et après de savants calculs actuariels,

22/2/92

La Libre Entreprise

Christian Jaumain constate que l'on charge trop les assurances-vie souscrites par des personnes de 35/40 ans et que les chargements sont trop faibles, par contre, pour des personnes de 55 ans. « Il faudrait éviter, conclut-il, de privilégier systématiquement

une catégorie d'assurés au détriment des autres, notamment en compensant les résultats des assurances en cas de vie (un capital est versé au moment de la retraite) par ceux, plus favorables, des assurances en cas de décès (un capital est versé au moment

du décès intervenant avant l'âge de la retraite). »

De là à ouvrir la voie à des assurances-vie plus segmentées, il n'y a qu'un pas que certaines compagnies d'assurance commencent à vouloir franchir. L'on pourrait voir fleurir ainsi, des assurances-

vie pour fumeurs et pour non-fumeurs, pour grands voyageurs et pour sédentaires, pour hommes et pour femmes. Demain, peut-être...

Thierry BOUCKAERT.